

LICENCIEMENTS ECONOMIQUES, CONTRATS A DUREE DETERMINEE, INTERIM...

Il faut y mettre un coup d'arrêt

Le chômage s'accroît; le chiffre de 1 900 000 chômeurs a été atteint.

Quelles sont les sources qui alimentent ce flot considérable d'hommes et de femmes sans travail, donc de familles aux revenus amputés et aux difficultés accrues?

Si l'on veut sérieusement combattre le fléau, il faut bien en voir les manifestations principales.

Les chiffres parlent.

Ils sont connus, toujours avec quelque retard, mais les évolutions qu'ils reflètent (et qui ne datent pas du 10 mai, c'est le moins que l'on puisse dire) sont assez nettes, les tendances assez fortes, pour qu'on soit sûr qu'aujourd'hui encore elles sont dominantes.

Les licenciements dits économiques, les fins de contrats à durée déterminée, les fins de missions d'intérim sont aujourd'hui pour plus de moitié les causes d'inscription comme demandeur d'emploi : c'est le cas de façon pratiquement continue depuis octobre 1981.

N'en voilà t-il pas assez pour

justifier la revendication de suspension de tout licenciement collectif? Le droit des Comités d'entreprise à y opposer leur veto? L'exigence de mesures radicales contre la pratique des contrats à durée déterminée, en accroissement constant et sensible depuis des années, au point d'autoriser les spécialistes à parler de « transformations des modes de gestion de la main-d'œuvre dans les entreprises » (*Liaisons sociales* N° 104/81)? L'exigence aussi de mesures, non moins radicales, contre l'intérim, ce commerce d'hommes qui a particulièrement pour victimes les jeunes et les immigrés et qui a servi de levier à la précarisation générale de l'emploi, à l'extension de la pratique des contrats à durée déterminée?

C'est en effet tout un « mode de gestion de la main-d'œuvre », mis en place avec les encouragements actifs du pouvoir à l'époque de Giscard, et entièrement conçu pour faire payer la crise aux travailleurs qu'il faut maintenant renverser.

Il y a là une lutte complexe, de grande ampleur, à mener,

dont l'issue dépend bien entendu de la mobilisation et de l'action des travailleurs, mais qui peut trouver aujourd'hui de nouveaux points d'appui, quand le gouvernement lui-même parle de guerre contre le chômage, auprès des élus de gauche, plus nombreux et pouvant disposer de plus de moyens.

Mobilisation et action des travailleurs? Il n'en manque pas d'exemples (qui ont d'ailleurs donné lieu ces derniers temps à des interventions policières : pratique fâcheuse, systématique du temps de Giscard, mais qu'on aurait espéré voir bannie sous Mitterrand).

Nous citons, dans une précédente édition, un exemple assez typique de lutte contre les licenciements dans les conditions nouvelles (Sud-couleur à Montpellier) et ayant abouti à un succès. D'autres sont en cours, dans le textile, les métaux, la chimie; certaines durent depuis des mois (comme SUPEMEC, dans l'Essonne). Le gouvernement a pris des dispositions dans certains cas : ainsi dans les mines de fer, où il a demandé la

suspension de toute fermeture. Mais cela est trop rare. Et, en général, les employeurs, qui savent toujours trouver de « bonnes raisons », se voient accorder par les directions de main-d'œuvre et inspections du Travail de leur département les avis favorables qu'ils sont tenus de demander pour procéder à des licenciements économiques.

Cela doit changer!

Mais de toute façon, ces luttes sont et resteront difficiles, nécessitant le plus souvent du temps, de la persévérance, l'occupation des usines... C'est qu'il y va du droit du patron à utiliser à son gré « son » capital, c'est-à-dire en fait tout ce qu'il a pu extorquer de plus-value du travail des « ses » ouvriers! On notera d'ailleurs, que les « modifications des modes de gestion de la main-d'œuvre » intervenues ces dernières années font que cette « gestion » revient pour une part de plus en plus grande aux petits patrons : ainsi les licenciements économiques sont actuellement le fait (pour près des 3/4) des entreprises de moins de 200 salariés.

Un autre aspect complémentaire (et tout à fait indissociable) de la lutte pour l'emploi se reflète dans l'exemple que nous citons dans cette page, relaté dans la *Vie Ouvrière* N° 1937 : c'est la lutte pour l'embauche, qui unit dans l'action ceux qui ont un emploi et les chômeurs. Il y a des emplois, des postes de travail, qui ne sont pas pourvus, au détriment des conditions de travail, de la sécurité des travailleurs! Et cela est chose très fréquente.

Opposition aux licenciements, suppression du travail précaire, embauche partout où cela est nécessaire pour la santé, les conditions de travail, le bien-être des travailleurs : nous préférons quant à nous voir la lutte pour l'emploi sous ces angles-là, plutôt que celui d'un partage du travail par lequel on appelle en fait les travailleurs à accepter la réduction de leur pouvoir d'achat, le partage de leur salaire.

Mais voici des chiffres en appui à ces propos et aux orientations que nous avons retenues pour la lutte pour l'emploi.

Gilles CARPENTIER

Les chiffres parlent ...

Voici les chiffres des licenciements économiques (motifs « structurels » ou « conjoncturels » ou « liquidations » ou « règlements judiciaires ») pour les sept premiers mois de 1981 :

Janvier	36 223
février	36 391
mars	34 770
avril	36 776
mai	30 084
juin	34 739
juillet	29 235
Total :	238 218

Le nombre de licenciements économiques a dépassé 30 000 par mois à partir d'octobre 1980. Cela ne s'était pas produit depuis janvier 1978.

En 1978 (année record), il y avait eu 320 733 licenciements, demandés par 77 837 établissements (soit 26 728 par mois pour une moyenne de 6 486 demandes).

D'octobre 1980 à juillet 1981, le total est de 332 290 et la moyenne mensuelle 33 229!

Les licenciements proviennent, dans une proportion croissante, de petits établissements; ainsi en 1980, pour un nombre de licenciements légèrement inférieur à 1978 (309 521), le nombre d'établissements demandeurs est nettement supérieur : 86 439.

Si l'on regarde les quatre derniers mois connus (avril, mai, juin et juillet 81), pour un total de 130 834 licenciements, il y a eu 36 128 demandes (soit 9 032 en moyenne par mois pour 32 708 licenciements); 34 174 provenaient d'établissements de moins de 200 salariés représentant 100 081 licenciements; 19 54 d'établissements de 200 salariés et plus, représentant 30 753 licenciements.

Toutes les régions sont touchées.

C'est par centaines que se chiffrent chaque mois les établissements qui dans

chacune d'elles demandent des licenciements. Ainsi, durant le deuxième trimestre de 1981, ce sont par exemple 7 009 établissements qui ont fait de telles demandes en région parisienne (dont 6 522 de moins de 200 salariés) pour 26 368 licenciements; 1 108 dans la région Centre, pour 4 022 licenciements, 1 823 dans le Nord-Pas-de-Calais, pour 7 879 licenciements; 1 313 en pays de Loir (5 355 licenciements); 1 119 en Bretagne (2 980 licenciements); 2 714 en Rhône-Alpes, pour 9 304; 2 259 en Provence-Côte-d'Azur (6 045 licenciements); 1 210 en Aquitaine; 1 084 en Midi-Pyrénées, etc...

Tous les secteurs sont également touchés, à quelques rares exceptions près et certes à des degrés divers. La perte d'effectifs, toutes activités confondues a été de 2,9% du 1^{er} juillet 1980 au 1^{er} juillet 1981.

Ce chiffre du ministère du Travail est donné comme surévalué. Mais, même après correction, l'INSEE chiffre à 4,1% les pertes absolues dans les industries de biens intermédiaires, 3,6% dans celles de biens d'équipement, 4,9% dans celles de consommation courante, 2,4% dans le bâtiment : bref 234 000 emplois en moins dans l'industrie et le bâtiment...

Pour compléter ce tableau déjà bien sombre, il faut ajouter qu'on compte des effectifs de l'ordre de 300 000 salariés en chômage technique, en moyenne depuis le début de l'année, avec une pointe de plus de 400 000 fin 1980.

Signalons enfin, que fin février 1981, les licenciés économiques représentaient 19,6% des demandeurs d'emplois, les « fins de contrats à durée déterminée » 24,3%, et les fins de missions d'intérim 8,1%, chiffre supérieur à 50% depuis octobre 1980. (Le reste se partageant entre autres licenciements, démissions, reprise d'activité et première recherche d'emploi).



Sur les portes de la raffinerie Béghin-Say à Bordeaux...

Un exemple à suivre

A l'usine Béghin-Say de Bordeaux, le syndicat CGT a recensé dans chaque service et avec les intéressés les postes qui manquent et qu'il faudrait pourvoir d'urgence : 4 tout de suite, plus 33 en priorité. C'est avec un « mémoire de programme d'embauche » très argumenté, irréfutable, que les travailleurs en délégation avec des chômeurs d'un comité CGT sont allés présenter leurs propositions au directeur; fermement : ils sont restés de 11h à 18h30 dans son bureau.

« Le directeur de la raffinerie n'ignorera plus rien des conditions de travail de son personnel, dégradées par le manque d'effectifs, ni des pénibles difficultés dans lesquelles doivent se débattre les sans travail. (...) Nous reviendrons bientôt et ne laisseront pas moisir nos dossiers d'embauche. (...) Nous suivrons de près... ». Pour conclure la *Vie Ouvrière* cite la réflexion d'une responsable du comité de chômeurs, sortant du bureau directorial. « Pour ceux et celles qui sont là et qui ont entre deux et quatre ans de recherche infructueuse de travail, mettre un pied chez Béghin-Say comme aujourd'hui, c'est super-chouette. Nous sommes redevenus des gens comme les autres. La lutte, nous la vivons. Même s'il n'y a pas de résultat ce jour-même, nous ne sommes plus coupés. Le temps de se battre contre les licenciements fait place, ici, à celui d'agir ensemble pour l'embauche. ».